



# Centre Technique de la Forêt Communale

Association des Communes Forestières du Cameroun

BP 15 107 Yaoundé CAMEROUN

Tél. : (00237) 22 20 35 12 Email : [ctfccameroun@yahoo.com](mailto:ctfccameroun@yahoo.com)

Site web : [www.foretcommunale-cameroun.org](http://www.foretcommunale-cameroun.org)



## COMMUNE DE BAHAM

### RESERVE FORESTIERE DE THEGNE-BAHAM

RAPPORT D'ENQUETE SOCIO-ECONOMIQUE DES VILLAGES  
RIVERAINS A LA RESERVE FORESTIERE  
(BAGHOM, BAHO, DJEGHEU, NGOUGOUA ET CHENGNE)

JUILLET 2013

## Centre Technique de la Forêt Communale

Association des Communes Forestières du Cameroun

BP 15 107 Yaoundé CAMEROUN

Tél. : (00237) 22 20 35 12 Email : [ctfccameroun@yahoo.com](mailto:ctfccameroun@yahoo.com)

Site web : [www.foretcommunale-cameroun.org](http://www.foretcommunale-cameroun.org)



## SOMMAIRE

Liste des tableaux.....4

Liste des cartes .....	4
<b>CHAPITRE 1 : INTRODUCTION .....</b>	<b>5</b>
1.1 Contexte et justification .....	5
1.2 Objectifs de l'étude .....	6
Objectif global .....	6
Objectifs spécifiques .....	6
1.3 Méthodologie .....	6
1.3.1 Calendrier de descente dans les villages .....	6
<b>Tableau 01 : Calendrier de descente dans les villages .....</b>	<b>7</b>
1.3.2 Choix des villages concernés par l'étude .....	9
1.3.3 Formation des enquêteurs .....	9
1.3.4 Répartition des d'enquêteurs par équipe .....	9
<b>Tableau 2 : Répartition des équipes /région/commune/réserve forestière.....</b>	<b>9</b>
1.3.5 Collecte des données et restitution.....	11
<b>CHAPITRE 2 : DESCRIPTION DE L'ESPACE GEOGRAPHIQUE ET DU MILIEU PHYSIQUE.....</b>	<b>12</b>
2.1 Localisation de la commune .....	12
2.2 Localisation des villages riverains à la réserve de Thègne-Baham.....	12
2.3 Localisation de la réserve de Thègne-Baham .....	13
2.4 Climat.....	13
2.5 Végétation.....	13
2.6 Faune.....	13
<b>CHAPITRE 3 : DESCRIPTION DU MILIEU SOCIO-ECONOMIQUE.....</b>	<b>13</b>
3.1 Historique.....	13
3.1.1 Historique de la commune et des villages riverains.....	13
3.1.2 Historique du massif de la réserve forestière .....	14
3.2 Caractéristiques socio-démographiques.....	15
3.2.1 Population et Tendances démographiques .....	15
<b>Tableau 3 : Nombre d'habitants des villages riverains à la réserve de Thègne-Baham ; de 2012 à 2008.</b>	<b>15</b>
3.2.2 Qualité de l'habitat et conditions générales .....	15

3.2.3 Compositions ethnique et religieuse des communautés.....	15
3.3 Description du cadre institutionnel et fonctionnel des services de base .....	16
3.3.1 Education .....	16
<b>Tableau 4: Etablissements scolaires présents dans les villages riverains à la réserve de Thègne-Baham</b>	<b>17</b>
3.3.2 Santé.....	19
<b>Tableau 5: Distribution des centres de santé dans les villages riverains à la réserve de Thègne-Baham.</b>	<b>19</b>
3.3.3 Eau .....	20
<b>Tableau 6: Distribution des points d'eau dans la réserve Thègne-Baham .....</b>	<b>21</b>
3.3.4 Electricité et Communication.....	22
3.3.5 Développement routier.....	22
3.3.6 Autres structures, infrastructures (marché, structures d'accueil, etc.) et institutions sociales .....	22
3.4 Activités économiques .....	23
3.4.1 Généralités .....	23
3.4.2 Calendrier des activités économiques .....	23
<b>Tableau 7: Calendrier des activités économiques .....</b>	<b>24</b>
3.4.3 Exploitation forestière.....	25
3.4.4 Agriculture .....	25
3.4.5 Exploitation des PFNL.....	26
3.4.6 Elevage.....	27
3.4.7 Chasse .....	27
3.4.8 Pêche .....	27
3.4.9 Artisanat.....	28
3.4.10 Activités minières .....	28
3.4.11 Accessibilité aux marchés et flux de commercialisation .....	28
3.5 Modalités d'accès et d'utilisation des ressources naturelles .....	29
3.5.1 Accès aux ressources naturelles .....	29
3.5.2 Utilisation des ressources naturelles de la forêt .....	29
<b>Tableau 8: Distribution des sites sacrés et particuliers dans la réserve de Thègne-Baham.....</b>	<b>29</b>
3.5.3 Processus de décision et modes de contrôle.....	29

3.6 Organisations sociales existantes .....	30
3.6.1 Organisations villageoises.....	30
<b>Tableau 9: Différentes associations et leurs particularités autour de la réserve de Thègne-Baham.....</b>	<b>30</b>
3.6.2 Organisations externes .....	31
3.7 Analyse des situations conflictuelles .....	31
3.8 Perceptions des villages par rapport à la foresterie communale (gestion de la RF par la mairie) .....	32
3.8.1 Les craintes des villageois par rapport à la foresterie communale.....	32
3.8.2 Les attentes des villageois par rapport à la foresterie communale .....	32
3.8.3 Impacts positifs et négatifs potentiels de la foresterie communale.....	32
<b>CHAPITRE 4 : CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....</b>	<b>33</b>

### *Liste des tableaux*

Tableau 01 : Calendrier de descente dans les villages.....	7
Tableau 2 : Répartition des équipes /région/commune/réserve forestière.....	9
Tableau 3 : Nombre d’habitants des villages riverains à la réserve de Thègne-Baham ; de 2012 à 2008. ....	15
Tableau 4: Etablissements scolaires présents dans les villages riverains à la réserve de Thègne-Baham .....	17
Tableau 5: Distribution des centres de santé dans les villages riverains à la réserve de Thègne-Baham .....	19
Tableau 6: Distribution des points d’eau dans la réserve Thègne-Baham.....	21
Tableau 7: Calendrier des activités économiques.....	24
Tableau 8: Distribution des sites sacrés et particuliers dans la réserve de Thègne-Baham.....	29
Tableau 9: Différentes associations et leurs particularités autour de la réserve de Thègne-Baham.....	30

### *Liste des cartes*

## CHAPITRE 1 : INTRODUCTION

### *1.1 Contexte et justification*

Le Cameroun conduit un vaste programme de réformes intégrant non seulement les aspects de gestion durable des ressources naturelles, mais aussi les enjeux de bonne gouvernance et de lutte contre la pauvreté. Les communes camerounaises acquièrent avec l'adoption des nouvelles lois sur la décentralisation de juillet 2004 (*Loi n°2004/017 du 22 juillet 2004 d'orientation de la décentralisation, loi n°2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes et loi n°2004/019 fixant les règles applicables aux régions*), des compétences nouvelles ; cependant les moyens dont elles disposent demeurent limités. Les potentialités de ce nouvel arsenal législatif sont de plusieurs ordres pour le développement des communes. En effet, certaines compétences devront être transférées aux collectivités dans les domaines suivants :

- ❖ l'action économique ;
- ❖ l'environnement et la gestion des ressources naturelles ;
- ❖ la planification, l'aménagement du territoire, l'urbanisme et l'habitat ;
- ❖ le développement sanitaire et social ;
- ❖ l'éducation, l'alphabétisation et la formation professionnelle ;
- ❖ la jeunesse, le sport et les loisirs ;
- ❖ la culture et la promotion des langues nationales.

Ainsi dans le cadre du transfert des compétences dans le domaine de l'environnement et la gestion des ressources naturelles, le Ministère des Forêts et de la Faune a transféré la gestion des certaines réserves forestières aux communes, parmi lesquelles celle de Thègne-Baham transférée à la commune de Baham. Ce transfert de compétence qui s'est fait dans le cadre de la décision N° 2002/D/MINFOF/SG/DF/CSRRVS, du 21 Août 2012, vise à assurer une gestion durable des ressources forestières, fauniques et halieutiques ; et leur contribution effective au développement économique et social local.

Pour faire face aux nouvelles responsabilités des communes énoncées ci-dessus et afin d'impulser son auto- développement, la commune de Baham a signé une convention provisoire de gestion avec le MINFOF. Dans le cadre de cette convention provisoire, la gestion de la réserve forestière concédée doit connaître préalablement les travaux préliminaires suivants :

- La définition concertée avec les populations riveraines des limites actualisées de la RF ;
- L'élaboration concertée du plan d'aménagement de la RF ;
- L'élaboration concertée du plan d'actions quinquennal et des plans annuels d'opérations ;

- L'élaboration d'une étude d'impact environnementale et sociale sommaire et d'un plan de gestion environnemental.

Pour ce faire, la mairie de Baham a sollicité l'appui technique et financier du Centre Technique de la Forêt Communale (CTFC), pour l'accompagner dans ce vaste processus. C'est donc dans le cadre de la réalisation des études préalables au plan d'aménagement que la présente étude socio-économique a été menée.

## ***1.2 Objectifs de l'étude***

### **Objectif global**

L'objectif global de cette étude est de faire un diagnostic du climat social, économique et culturel qui prévaut au sein des communautés riveraines à la réserve forestière à aménager ; ceci de sorte à mieux cerner les relations entre les communautés et la forêt, et aussi de formuler des recommandations conséquentes pour la gestion de la réserve forestière et le développement des communautés locales.

### **Objectifs spécifiques**

- Conduire un diagnostic participatif dans les communautés des cinq (05) villages riverains;
- Décrire les organisations sociales et institutionnelles des communautés, les caractéristiques historiques, sociales, démographiques, et ethniques des villages concernés;
- Répertorier les priorités de développement des communautés ;
- Identifier les modalités d'accès et de gestion des ressources forestières et les conflits potentiels liés à l'usage de ces ressources;
- Identifier les potentiels impacts positifs et négatifs de l'aménagement de la réserve forestière (évaluation des risques, impacts environnementaux directs et indirects de l'exploitation forestière, équilibre social et qualité de vie des populations concernées) ;
- Sensibiliser (indirectement) les populations riveraines sur l'importance et le processus de gestion de la réserve forestière par la Mairie.

## ***1.3 Méthodologie***

### **1.3.1 Calendrier de descente dans les villages**

Une proposition du calendrier de descente dans les villages a été préparée au niveau du CTFC, en collaboration avec les chefs d'équipe. Ce calendrier a par la suite été partagé au niveau des mairies concernées, et adopté.

**Tableau 01 : Calendrier de descente dans les villages**

		SEMAINE 1 (DU 23 AU 30 JUN 2013)							
Equipes	Dimanche 23/06/13	Lundi 24/06/13	Mardi 25/06/13	Mercredi 26/06/13	Jeudi 27/06/13	Vendredi 28/06/13	Samedi 29/06/13	Dimanche 30/06/13	
<b>Equipe Littoral</b>	Yaoundé-Mbanga	-Travail à la Mairie -Départ pour V1	V1 :	V2	V3 :	V4 :	V5 :	<b>Voyage Mbanga -Melong</b>	
<b>Equipe Nord Ouest</b>	Yaoundé-Wun	-Travail à la Mairie -Départ pour V1	-Travail au V1: -Voyage wum →Fundong	-Travail à la Mairie -Départ pour V2	V2 :	V3 :	V4 :	<b>V5</b>	
<b>Equipe Ouest 1</b>	Yaoundé-Kouoptamo	-Travail à la Mairie -Départ pour V1	V1	V2	V3	V4:	V5 :	V6	
<b>Equipe Ouest 2</b>	Yaoundé-Dschang	-Travail à la Mairie -Départ pour V1	V1	-V2 : - Dschang- Baham	-Travail à la Mairie -Départ pr V3	V3 :	V4 :	V5	
		SEMAINE 2 (DU 01au 07 juillet 2013)							
Equipes	Dimanche 30/06/13	Lundi 01/07/13	Mardi 02/07/13	Mercredi 03/07/13	Jeudi 04/07/13	Vendredi 05/07/13	Samedi 06/07/13	Dimanche 07/07/13	
<b>Equipe Littoral</b>	<b>Voyage Mbanga - Melong</b>	-Travail à la Mairie -Départ pour V6	<b>V6</b>	V7:	V8 :	V9 :	V10 :	<b>Voyage Melong Yaoundé</b>	
<b>Equipe Nord</b>	V5	V6	V7 :	-Travail à la Mairie	V8	V9	V10 :	<b>Voyage Tubah Yaoundé</b>	

<b>Ouest</b>			<b>Voyage Fundong - Tubah</b>	-Départ pour V8					
<b>Equipe Ouest 1</b>	V6	V7	V8	V9	V10	V11	V12	<b>Voyage Kouptamo-Yaoundé</b>	
<b>Equipe Ouest 2</b>	V5	V6	-V7 -Baham-Bazou	-Travail à la Mairie -Départ pr V8	V8	V9	V10	<b>Voyage Baham-Banganthé</b>	
<b>SEMAINE 3 (DU 08 au 14 juillet 2013)</b>									
<b>Equipes</b>	<b>Dimanche 07/07/13</b>	<b>Lundi 08/07/13</b>	<b>Mardi 09/07/13</b>	<b>Mercredi 10/07/13</b>	<b>Jeudi 11/07/13</b>	<b>Vendredi 12/07/13</b>	<b>Samedi 13/07/13</b>	<b>Dimanche 14/07/13</b>	
<b>Equipe Ouest 2</b>	<b>Voyage Baham-Banganthé</b>	Travail à la Mairie -Départ pour V11	V11	V12	Voyage Banganthé - Yaoundé				



### **1.3.2 Choix des villages concernés par l'étude**

Tous les villages de la Commune de Baham n'étaient pas concernés par cette étude socio-économique ; seulement ceux qui sont riverains à la réserve forestière et qui ont des droits reconnus dans cette forêt. Ainsi, cinq (05) villages ont été retenus pour la réalisation des enquêtes socio-économiques, à savoir : Baghom, Baho, Djegheu, Ngougoua, et Chengne.

### **1.3.3 Formation des enquêteurs**

Elle a consisté en une formation théorique assurée par un cadre du CTFC. Ainsi, quatre (04) chefs d'équipe ont été formés comme formateurs.

La formation a porté sur :

- La théorie sur l'ESE menée dans le cadre de l'aménagement forestier (définition et objectifs de l'ESE, concepts légaux, méthodologie d'enquête et cartographie participative, message d'introduction des équipes d'animateurs dans les villages, questions/réponses après la lecture du questionnaire, et les aspects divers concernant les avantages de la gestion communale des réserves forestières) ;
- Le plan de travail et le déroulement de l'ESE.

### **1.3.4 Répartition des d'enquêteurs par équipe**

Quatre équipes d'enquêteurs ont été constituées. Le tableau 2 montre les différentes équipes ainsi que les villages attribués à chacune d'elle. La collecte des données a été précédée par l'information des chefs des villages par la commune pour la mobilisation des populations.

### **Tableau 2 : Répartition des équipes /région/commune/réserve forestière**

<b>Region /Chef d'équipe</b>	<b>Commune</b>	<b>Nom de la réserve forestière</b>	<b>Nombre de villages</b>
<b><u>Nord – Ouest / Limen Dave</u></b>	Fundong (35 km de tubah)	Kom-Wum	Menkan Baïso Nughom Mbengka Mbonkegsou Aboh <b>Total = 6</b>
	Wum		Mbuh <b>Total = 1</b>
	Tubah (15 km de Bamenda)	Bambui	Bambui Babanki Fingé <b>Total = 3</b>
<b><u>Littoral/ Jean Roger ONAH</u></b>	Mbanga	Muyuka Kompina	Muyuka operation Ndom I Kotto up Kombe Muyuka II <b>Total = 5</b>
	Mélong	Mélong	Nkongsoung Mboumouango Ntonkou Ekom nkam Mélong II <b>Total = 5</b>
<b><u>Ouest 1 / FAPA Rodrigue</u></b>	Kouoptamo	Ngambouo	Buea Ngbentsouen I Ngbentsouen II Ngambou II Batchanda <b>Total = 5</b>
		Mou	Ngouendam Njididoum-ngouendam Njindoun Kouomboum Nkouchetoum Ngouendam- ponfon Tam-Kouomboum <b>Total = 7</b>
<b><u>Ouest 2/ DJIOFACK</u></b>	Dschang	Signal	Dschang <b>Total = 1</b>

<b>Hervé</b>		Foréké-Dschang	Nteingué <b>Total = 1</b>
	Baham	Thègne-Baham	Baghom Baho Djegheu Ngougoua Chengne <b>Total = 5</b>
	Bazou	Balengou	Katio Djeufock Djeuta <b>Total = 3</b>
	Bangangté	Baloumgou	Baloumgou Bamena village <b>Total = 2</b>
<b>Total</b>	10	12	44

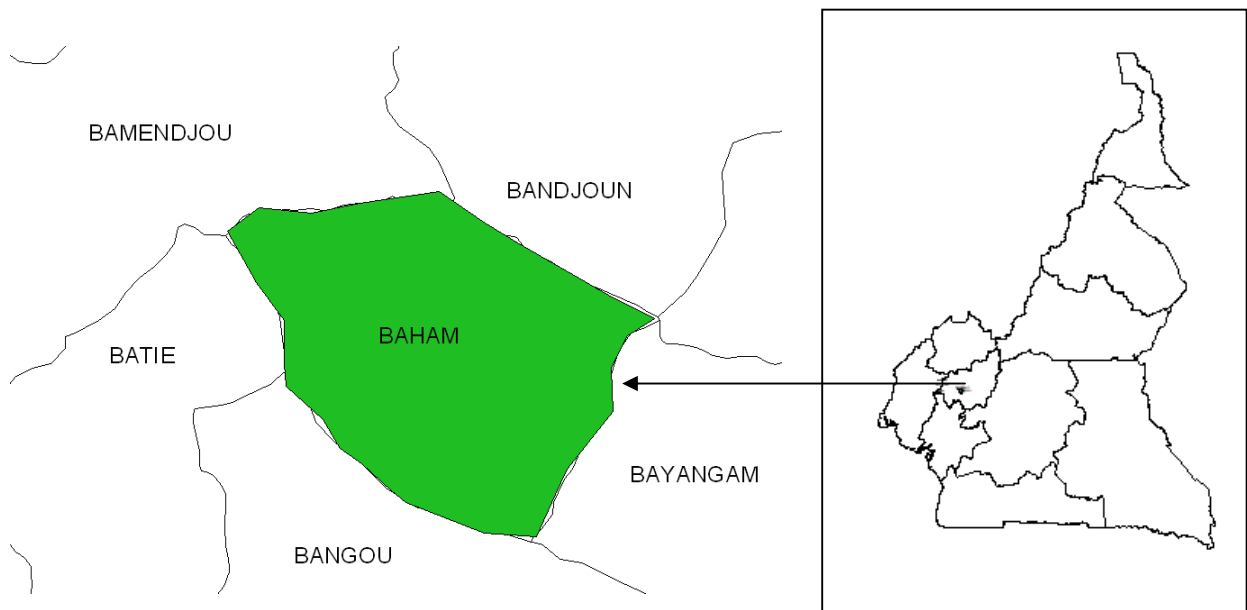
### 1.3.5 Collecte des données et restitution

La collecte des données sur le terrain s'est étalée sur 02 jours par village ; et a consisté à l'administration des fiches de collecte des données mis à la disposition des équipes d'enquêteurs. L'administration de ces fiches s'est faite à travers les focus groupes et les interviews individuels de quelques personnes ressources. Au terme de la collecte des données dans chaque village, les données ont été synthétisées et restituées auprès d'une assemblée villageoise pour amendement et validation.

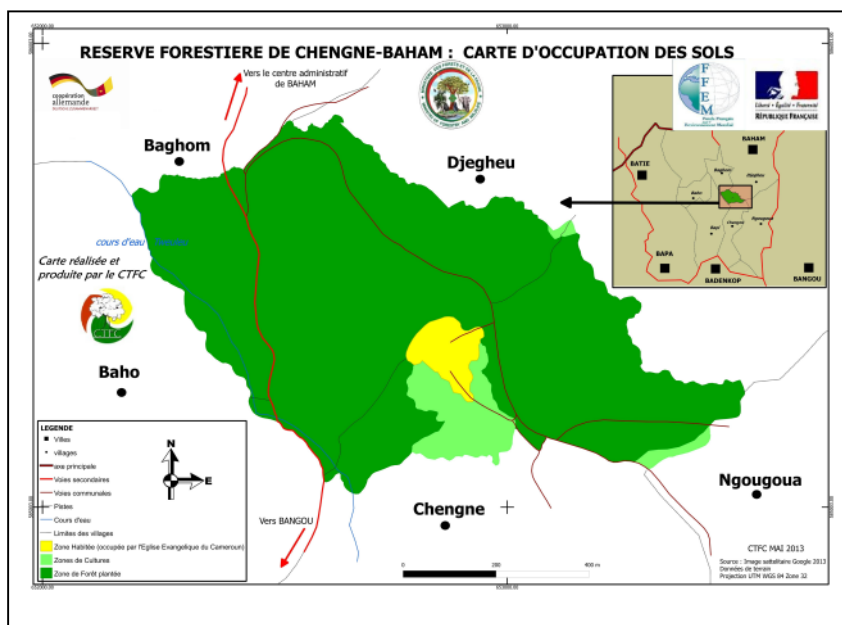
## CHAPITRE 2 : DESCRIPTION DE L'ESPACE GEOGRAPHIQUE ET DU MILIEU PHYSIQUE

### 2.1 Localisation de la commune

La commune de Baham est située dans le département des Hauts-plateaux, région de l'Ouest Cameroun. Elle couvre une superficie de 82 km<sup>2</sup>. Elle est limitée par Batié, Bangou, Bamendjou, et Bandjoun.



### 2.2 Localisation des villages riverains à la réserve de Thègne-Baham



La commune de Baham compte 16 villages dont 04 sont limitrophes au massif de la forêt communale. Il s'agit de : Baghom, Baho, Bahiala, Demgo, Djemgheu, Batossouo, Chengne, Bapi, Ngougoua, Mboukue, poumze, Kaffo, Medjo, Lagu'eu I, Banka, Cheffou.

### ***2.3 Localisation de la réserve de Thègne-Baham***

La forêt communale de Baham s'étend sur 57,58 ha en un seul tenant et est exploitée par les populations riveraines qui y pratiquent l'agriculture.

### ***2.4 Climat***

La commune de Baham se caractérise par un climat d'altitude, caractérisé par deux types de saisons : une saison sèche de Mars à Octobre, et une saison pluvieuse de Novembre à Février.

### ***2.5 Végétation***

La commune se trouve dans une zone de forêt galerie essentiellement localisée dans les lieux sacrés ; par ailleurs, on a une végétation anthropique localisée dans la forêt et la réserve où on rencontre principalement les eucalyptus et les cyprès ; enfin on rencontre les bananiers et les cultures vivrières un peu partout.

Les principales espèces forestières rencontrées sont l'eucalyptus, le sapin et le cyprès.

### ***2.6 Faune***

La forêt riveraine des villages est caractérisée sur le plan faunique, par une extrême pauvreté. On y rencontre quasiment rien excepté les rats et les hérissons.

## **CHAPITRE 3 : DESCRIPTION DU MILIEU SOCIO-ECONOMIQUE**

### ***3.1 Historique***

#### **3.1.1 Historique de la commune et des villages riverains**

Les villages de la commune de Baham ont été marqués par des événements dont les impacts ont été ressentis à tous les niveaux de la vie de la commune. Parmi ces événements, on peut citer :

- La fondation de Chengne par le grand prince en 1884 ;
- La succession au roi de Baham de 1928 à nos jours ;
- Le maquis qui a sévit entre 1955 et 1964 avec pour conséquence, la destruction des maisons ;
- L'invasion allogène en 1914, ce qui a occasionné la perte des terres ;

- La fusillade du roi de Baham en 1963 avec pour conséquences plusieurs morts et l'exode rural qui s'en est suivie.

Les cinq (05) villages limitrophes au massif de la forêt communale ont été créés depuis plusieurs années : 400 ans (Djemgheu et Baho), 1884 (Chengne), 17<sup>e</sup> siècle (Baghom), inconnu pour Ngougoua. Ils ont été créés pour la plupart par les natifs du village d'une part (Baho, Baghom, Ngougoua) et par les étrangers d'autre part (Djemgheu et Chengne).

Les noms des villages dérivent chacun pour sa part d'une histoire ayant trait au village. Les populations des villages sont hétéroclites et viennent un peu de partout : Badenkop, Babadjou, Bangou, Batié, Bandjoun, *etc.*

### **3.1.2 Historique du massif de la réserve forestière**

Ces dernières années ont été marquées par une forte intensité d'activités dans la zone du massif forestier. Ces activités concernaient principalement l'agriculture menée par les natifs du village depuis 1985 jusqu'à nos jours.

### **3.2 Caractéristiques socio-démographiques**

#### **3.2.1 Population et Tendances démographiques**

La population totale des villages concernés par l'étude est d'environ 28 600 habitants. Les villages les moins peuplés sont Djemgheu et Ngougoua avec environ 600 et 500 habitants respectivement. Le village ayant le plus grand nombre d'habitants est Baghom avec environ 14 500 âmes, suivi de Chengne (11 500 habitants).

**Tableau 3 : Nombre d'habitants des villages riverains à la réserve de Thègne-Baham ; de 2012 à 2008.**

<b>Années</b>	<b>Total population</b>	<b>Nombres d'Hommes</b>	<b>Nombres de Femmes</b>	<b>Nombres d'enfants (de moins de 16 ans)</b>
2012	28600	10300	10500	7800
2011	23500	8400	9400	5700
2010	26000	7950	9350	8700
2009	19975	4375	7750	7850
2008	24200	9550	6450	8200

Si l'on s'en tient aux données chiffrées, la taille de la population des villages riverains à la RF varie suivant une sinusoïde : le taux d'accroissement va croissant et décroissant d'une année à l'autre. Cependant au bout de 05 ans, on constate à terme une augmentation de la population.

#### **3.2.2 Qualité de l'habitat et conditions générales**

La disposition de l'habitat est dispersée dans les villages. Les maisons ont une superficie moyenne de 100 m<sup>2</sup>, et sont généralement construites en briques de terre avec des toitures en tôle.

#### **3.2.3 Compositions ethnique et religieuse des communautés**

Les villages concernés par l'étude sont tous peuplés par les bamiléké pour la plupart.

L'on note la présence de deux grandes doctrines religieuses dans la localité :

- Le christianisme avec un grand accent sur les religions catholique et protestante ;
- L'animisme.

### ***3.3 Description du cadre institutionnel et fonctionnel des services de base***

#### **3.3.1 Education**

Les établissements scolaires sont assez bien représentés au sein des villages riverains à la RF. On y dénombre au total 13 établissements dont 02 du secondaire, 09 du primaire, et 03 de la maternelle. Les établissements du secondaire de la place n'offrent pas de places aux élèves au-delà de la classe de 3<sup>ème</sup>. Il faut aussi noter que tous les villages ne disposent pas d'établissements du niveau maternel, ce qui contribue à la scolarisation tardive des enfants. Par ailleurs tous ces établissements scolaires accueillent au total 1234 élèves. Ce chiffres en comparaison au nombre moyen d'enfants scolarisables (moins de 16 ans : 7650 enfants), montre que l'offre en éducation au sein de ces villages reste encore limitée. D'un autre côté le niveau et la qualité des infrastructures existants laissent à désirer.

Les partenaires qui appuient les secteurs éducation sont rares. On peut citer pour certains villages, les élites locales, les missionnaires, l'association jeunesse de Ngougoua, la commune et l'APEE, qui apportent des soutiens aux écoles : dons en cahiers et matériels didactiques, paye des enseignants contractuels et/ou bénévoles.



**Tableau 4: Etablissements scolaires présents dans les villages riverains à la réserve de Thègne-Baham**

VILLAGE	Etablissements scolaires (Nom)	Statut	Effectifs			Niveau Max	Les salles de classe		Infrastructures /etat	Enseignants/ statuts	Besoins
			Total	Nb Garçon	Nb Filles		Nbre de classe	Nbre de tables bancs/ classe			
<b>Baghom</b>	Ecole primaire de SEBEC de Baghom	Privé	70	25	45	CM II	07	15	Latrines / dégradées	03 bénévoles	salaires Matériels éducationnels
<b>Chengne</b>	EP Chengne	Public	150	90	60	CM II	12	10	Latrines et terrain de sport / dégradés	10	-Enseignants qualifiés -Equipements scolaires -routes
	CEPKA	Public	125	85	40	3 <sup>ème</sup>	10	15	Salles de classe/dégradées	20	-Enseignants qualifiés -Equipements scolaires
	Ecole maternelle et primaire publique de Chengne	Public	200	95	105	CM II	24	08/10	RAS	18	-Enseignants qualifiés -Equipements scolaires
	C.E.S Bilingue	Public	57	26	31	3 <sup>ème</sup>	14	20	-Latrines/moyen -Terrain de sport /dégradé	22	Enseignants qualifiés -Equipements scolaires
<b>Djemgheu</b>	EP de Djemgheu	Public	96	40	56	CM II	06	16	Latrines/ dégradées	06	-adduction en eau -réfection des salles de classe -Construction latrines
	Ecole de la mission catholique de Djemgheu	Privée	36	20	16	CM II	3	12	Latrines/ dégradées	03	
<b>Baho</b>	EP de Baho	Public	200	110	90	CM II	06	Plus de 20	Latrines /dégradées	04 fonctionnaires	-adduction en eau -Electrification -réfection des salles de classe
	Ecole maternelle	Public	35	20	15	Grande	01	Plus de 15	Latrine/ dégradée	01 fonctionnaire	-adduction en

VILLAGE	Etablissements scolaires (Nom)	Statut	Effectifs			Niveau Max	Les salles de classe		Infrastructures /etat	Enseignants/ statuts	Besoins
			Total	Nb Garçon	Nb Filles		Nbre de classe	Nbre de tables bancs/ classe			
	publique					section					eau -Electrification -réfection des salles de classe
Ngougoua	EP de Ngougoua	Public	80	20	40	CM2	3	15 - 20	Latrine traditionnelle dégradée	-3 fonctionnaires -3 bénévoles	- Equipements - Enseignants qualifiés
	Ecole catholique de Ngougoua 1	Privé	80	25	45	CM2	3	15 - 20	Latrine traditionnelle dégradée	3 bénévoles	
	Ecole catholique de Ngougoua 2	Privé	65	25	40	CM 2	3	15 - 20	Latrine traditionnelle dégradée	3 bénévoles	
	Ecole maternelle publique de Ngougoua	Public	40	15	25	CP	2		Latrine traditionnelle dégradée	1 à 2 fonctionnaires	

### 3.3.2 Santé

Dans les cinq (05) villages riverains, trois centres intégrés de santé existent dont deux publics (Chengne et Ngougoua) et un privé (Baho). Les deux centres de santé intégrés à Baho et Ngougoua ont été créés respectivement en 1998 et 1982 par les élites du village. Ces hôpitaux disposent d'une pharmacie (dont l'approvisionnement en médicaments est assuré par l'hôpital de district et le centre missionnaire) et d'une salle d'hospitalisation.

Pour le village Chengne, le centre de santé intégré fut créé en 1990 par l'Etat et il dispose d'une pharmacie dont l'approvisionnement en médicaments se fait par le biais du district de santé de Baham.

Pour les villages ne disposant pas de centre de santé, les malades vont se soigner soit au centre de santé le plus proche (Ngougoua, Baham) ou alors à Bafoussam en cas de situation grave. L'on note tout de même l'appui de l'Etat et des subventions privées des élites à Ngougoua.

La situation de la disponibilité des services de santé dans les villages riverains est décrite dans le tableau ci-après.

**Tableau 5: Distribution des centres de santé dans les villages riverains à la réserve de Thègne-Baham**

Villages	Types		Lieux de soin hors du village	Partenaires du secteur
	Centre intégré de Santé	Relais de santé		
Baghom	Non (0)	Non (0)	- Hôpital de district de Baham (2 à 3 km) - Autres centres intégrés de santé	Aucun
Chengne	Public (1)	Non (0)	- Hôpital de district de Baham - Autres structures sanitaires de Bafoussam	Aucun
Djemgheu	Non (0)	Non (0)	Centre de santé intégré de Ngougoua	Aucun
Baho	Privé (1)	Non (0)	Kouoptamo; Pont du Noun et Ndounkain	Aucun
Ngougoua	Public (1)	Non (0)	/	Elites

### **3.3.3 Eau**

L'approvisionnement en eau se fait auprès des puits, des rivières, des sources et des forages qui pour la plupart fonctionnent. Toutefois, au regard de la taille de la population, le nombre d'ouvrages hydraulique reste insuffisant pour répondre aux normes en matière de satisfaction des besoins en eau. Dans certains villages, les populations parcourent de longues distances à la recherche de l'eau.

Aucun partenaire n'appui le secteur de l'eau dans la localité si ce n'est la mairie ou la commune au niveau logistique et financier. Et d'un autre côté on a l'apport des élites du village dans l'aménagement et l'entretien des puits et des forages.

**Tableau 6: Distribution des points d'eau dans la réserve Thègne-Baham**

VILLAGE	Type de source d'approvisionnement en eau	Nombres		Structure de gestion en place	
		Qui fonctionnent	Qui ne fonctionnent pas	Fonctionne	Ne fonctionne pas/ cause
<b>Baghom</b>	Puits	20	30	0	car c'est inexistant
	Source	03	00	0	car c'est inexistant
<b>Chengne</b>	Source	2	0	Oui	/
	Puits	2	0	Oui	/
	forages	4	1	Oui	/
<b>Djemgheu</b>	Puits	25	4	0	car c'est inexistant
	Source	1	0	0	car c'est inexistant
<b>Baho</b>	Puits	15	0	0	car c'est inexistant
	Source	1	0	0	car c'est inexistant
	forage	1	1		
<b>Ngougoua</b>	Puits	1	2	0	car c'est inexistant
	Source	1	0		

Toutefois, la rareté des points d'eau obligent les populations à réaménager ceux qui sont non fonctionnels ou à l'utiliser malgré son mauvais état.

### **3.3.4 Electricité et Communication**

A l'exception du village Baghom qui n'est pas électrifié, les autres villages riverains à la RF bénéficient du réseau électrique national AES Sonel. Seul celui de Baghom où l'éclairage se fait à l'aide des lampes tempête car tout le village n'est pas électrifié.

Les principales voies de communication dans les villages riverains à la RF sont : le téléphone, la radio et la télévision. Les réseaux téléphoniques MTN, Orange et CAMTEL Cameroon couvrent pratiquement l'ensemble des villages avec une qualité d'écoute moyenne. Les principales stations de radio captées dans le secteur sont : poste national (CRTV), radio Baham, VDM, Poala, RFI.

Les autres moyens de communication utilisés sont les lettres et les Balafons dans les chefferies. Pour ce qui est des autres structures d'accueil ou des services internet, il n'existe pas dans ces villages de tels services.

### **3.3.5 Développement routier**

Les villages pour la plupart longent l'axe de la nationale Bafoussam – Yaoundé. Les routes sur cet axe sont bitumées et plus ou moins praticables en toutes saisons. Par contre, les différents tronçons ou pistes pour accéder aux villages sont pour la plupart non bitumés, dégradés et impraticables en saison pluvieuse. Le mauvais état de ces routes influence beaucoup sur la commercialisation des produits agricoles. En effet, les coûts de transport deviennent trop élevés et les voyages plus longs ; contribuant ainsi à une rapide dégradation des produits agricoles.

### **3.3.6 Autres structures, infrastructures (marché, structures d'accueil, etc.) et institutions sociales**

Au sein des villages constituant la Commune, outre les petits marchés locaux (produits agricoles ou issus du petit élevage), le commerce n'est que peu développé. Il ne s'agit que de petites épiceries de produits de première nécessité ou de quelques « bayam-salam » (acheteurs – revendeurs), intermédiaires commerciaux en produits agricoles.

Par contre, KOUOPTAMO, de part sa situation de bourg central, est le pôle commercial local. Son marché qui a lieu le jeudi et le vendredi, est le point de convergence de tous les produits en vente sur le

territoire communal. Il a une renommée nationale : ses produits sont exportés vers Douala, Yaoundé mais aussi hors du Cameroun (Gabon, Guinée Equatoriale, Congo Brazzaville, *etc.*).

Au sein de ces villages, il n'existe pas de structures d'accueil en tant que tel (à l'exemple des hôtels, motels et auberges). Cependant, quelques maisons ont été construites et mises en location, ou encore des concessions des particuliers ou chez le chef de village, avec une capacité moyenne d'accueil de 04 à 06 personnes. Ces établissements sont construits en matériaux locaux ou définitifs.

Pour ce qui est des marchés, il en existe deux (02), qui sont construits dans la commune, à savoir : Gasi (marché du centre urbain) qui se tient tous les lundis, et Dzédzé (marché Bahiala). On y trouve aussi des alimentations et autres commerces, qui sont généralement ouverts tous les jours.

### ***3.4 Activités économiques***

#### **3.4.1 Généralités**

Les activités économiques s'articulent autour de la chasse, la pêche, l'exploitation forestière, l'agriculture, l'élevage, l'artisanat et les activités minières.

#### **3.4.2 Calendrier des activités économiques**

Les activités socio-économiques sont de subsistances et se pratiquent toute l'année à des intensités variantes. Les activités telles que l'exploitation forestière, la pêche, sont favorables en saison sèche, tandis que l'agriculture, l'élevage, la chasse sont favorables en saison de pluie. La récolte des PFNL se fait toute l'année au rythme des produits disponibles.

**Tableau 7: Calendrier des activités économiques**

ACTIVITES	MOIS											
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Agriculture vivrière	XX	XX	XXX	XXX	XX	X	X	XXX	XX	XX	XX	X
Agriculture de rente	X	X	0	0	0	X	X	X	X	XX	XX	XX
Elevage	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Artisanat	XX	XX	XX	XX	XX	XX	XX	XX	XX	XX	XX	XX
Activité minière	XX	XX	XX	XX	XX	XX	XX	XX	XX	XX	XX	XX
Chasse	XX	XX	X	X	0	0	0	0	0	X	X	X
PFNL	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Exploitation forestière	X	XX	XXX	0	0	0	0	0	0	0	0	X
Pêche	X	X	0	0	0	0	0	0	X	X	0	0



### **3.4.3 Exploitation forestière**

Cette activité est pratiquée par les populations locales notamment celles de Baho, Djemgheu et Ngougoua. Elle consiste surtout en la coupe du bois de chauffe et du bois d'œuvre. Cette activité est menée par des particuliers qui exploitent les pieds d'Eucalyptus présents dans la réserve forestière et dans les plantations. Par ailleurs, on note la présence d'une pépinière d'arbres à Baghom et à Ngougoua qui sont dans les propriétés privées et concessions du village.

### **3.4.4 Agriculture**

Les populations de la localité de Baham sont essentiellement agricultrices, cette activité de subsistance est pratiquée toute l'année à des intensités variantes. Les espaces agricoles sont réparties en fonction des familles, et la procédure d'acquisition des terres se fait par achat ou négociation avec le propriétaire du terrain pour les natifs et sur autorisation du chef de village ou du propriétaire pour les étrangers.

#### **3.4.4.1 Agriculture vivrière**

Elle est pratiquée par les hommes, les femmes et les enfants. Les champs agricoles ont une superficie de 300 m<sup>2</sup>. Les principales cultures vivrières classées par ordre d'importance sont : le maïs, le haricot, les pommes de terre, la banane, le plantain, les arachides, les patates et les ignames. Ces cultures sont pour certaines destinées à la consommation (75% de la production du maïs en moyenne est consommée) et d'autres sont beaucoup plus commercialisées (haricot, banane et plantains, pommes de terre).

#### **3.4.4.2 Agriculture de rente**

La superficie moyenne des champs pour les cultures de rente est de 250-300 m<sup>2</sup>. Les principales cultures de rente de la localité sont le cacao et le café.

La pratique de l'agriculture fait face à des problèmes que décrivent les populations.

##### ➤ ***problèmes liés à la pratique de l'agriculture***

Une baisse de la production agricole est observée dans les villages. Pour cause, on a :

- la rareté de la main d'œuvre ;
- les difficultés de commercialisation dues aux coûts de vente élevée ;
- le flétrissement avec la tombée des feuilles ;
- les variations climatiques, qui contribuent à détériorer les plantes ;
- les difficultés d'accès aux intrants agricoles ;
- les maladies qui endommagent les cultures
- la sur-exploitation des terres due au manque d'espaces agricoles.

##### ➤ ***solutions proposées***

Pour contribuer à améliorer le secteur agricole, les agriculteurs ont eux-mêmes énoncé les solutions ci après :

- mise à disposition des agriculteurs des moyens financiers et subventions de l'Etat ;
- mise à la disposition des villageois des intrants agricoles et des produits pour lutter contre les maladies affectant les cultures.

#### **3.4.5 Exploitation des PFNL**

La collecte des PFNL est une activité réservée aux hommes et aux femmes. Les enfants y participent aussi de temps en temps. Elle est pratiquée saisonnièrement suivant l'espèce de PFNL à récolter dans les villages de Chengne et Baghom. Elle se fait sous autorisation pour les étrangers tout comme pour les natifs du village auprès du chef de village. On a les PFNL d'origine animale (insectes) et ceux d'origine végétale (feuilles, écorces, champignons).

Les PFNL sont ramassés, cueillis et écorcés toute l'année et ce dans tous les espaces de la forêt. Certains sont entièrement sinon tous destinés à la consommation directe.

##### ➤ ***Les problèmes liés à l'exploitation et à la conservation des PFNL et solutions préconisées.***

Les problèmes évoqués sont dus au mauvais état des voies d'accès et aux difficultés de commercialisation.

La solution principale préconisée est la création d'un marché dans les villages de Chengne et Ngougoua pour faciliter l'écoulement des produits.

### 3.4.6 Elevage

L'élevage est pratiqué par les natifs du village. Les animaux sont pour la plupart du temps laissés en divagation et en enclos.

Les animaux élevés, classés par ordre d'importance sont : les porcs, les poulets, les chèvres, les moutons, les canards, les cobayes.

Les parts consommées, commercialisées, ainsi que les revenus générés varient en fonction de l'espèce animale.

L'élevage des porcs et des poulets sont les plus répandus dans la localité, suivi des chèvres, c'est aussi la vente de ces dernières qui rapporte les plus grands revenus. (Une moyenne de 95% de bêtes sont destinées à la vente).

- **Les facteurs qui limitent la production zootechnique sont** : les épidémies, la cherté des aliments et les maladies. Pour améliorer la production, il faudrait que les villageois puissent avoir accès aux aliments à moindre coût, qu'ils aient une meilleure assistance technique et plus de formation ; des moyens financiers pour prévenir et lutter contre les maladies.

### 3.4.7 Chasse

La chasse se pratique dans la réserve forestière et dans les autres espaces de forêt. Elle se fait sous autorisation pour les étrangers auprès du chef de village. La chasse est de faible intensité, du fait de la pauvreté de la réserve sur le plan faunique. L'animal le plus chassé est le rat. La chasse se fait avec des pièges, et des chiens. En général, la totalité du produit de la chasse est consommée. Seuls la perdrix et le hérisson qui sont destinés à la vente à une hauteur de 60%.

Les problèmes liés à la pratique de la chasse sont les conflits qui sont liés au vol, le matériel détérioré. D'où les solutions préconisées à savoir : le renouvellement des équipements de chasse, l'apprentissage du métier aux plus jeunes.

### 3.4.8 Pêche

Elle se pratique principalement à Chengne dans le cours d'eau appelé *Demchengne*, situé à près de 1 à 2 km du village. Cette activité est pratiquée par les villageois. A Baho, il existe plutôt un étang piscicole situé à 1 km du village. La technique de pêche utilisée est la canne à pêche ou le filet. Le

principal produit issu de la pêche est le poisson dont 50% est consommé et 50% commercialisé à l'état sec et fumé.

Le principal facteur qui entrave le développement de l'activité est l'aménagement de la route et les espaces pour la pratique de la pêche. Aussi, la mise sur pied d'un comité de développement et la création des zones de pêche sont nécessaires.

### **3.4.9 Artisanat**

Cette activité est pratiquée principalement par les natifs du village. L'approvisionnement en matière première (bambou, raphia, herbes, cauris) s'effectue dans la zone marécageuse et dans les champs. L'acquisition de cette matière se fait sous autorisation tant pour les natifs que pour les étrangers. Les différents produits fabriqués sont : les paniers, les bancs, les nattes, les chaises, les corbeilles, les portes. Les hommes, les jeunes et les femmes sont impliqués dans l'activité dépendamment du type d'objets fabriqués. Ces produits sont vendus et aussi consommés localement.

Les principaux problèmes liés à la pratique de l'artisanat dans le village sont la main d'œuvre et la rareté des matières premières. D'où la nécessité pour les populations locales d'un financement et la sensibilisation des plus jeunes à la pratique de l'activité.

### **3.4.10 Activités minières**

Elles se pratiquent uniquement dans le village Baho, par les jeunes et les hommes. Les principaux produits miniers extraits sont les graviers et les pierres. Les lieux d'extraction se font par acquisition sur demande du propriétaire de l'espace à extraire. Les sites d'extraction sont situés près de la réserve forestière. Les étrangers y participent aussi seulement sous autorisation du chef de village ou du propriétaire terrien.

### **3.4.11 Accessibilité aux marchés et flux de commercialisation**

L'écoulement des produits agricoles se fait dans les marchés interurbains, le marché du centre et celui de la chefferie de Baham. Le marché du centre est le plus fréquenté de la localité, il se trouve à 5 km des villages. On y accède à pieds, à moto et en voiture, le coût du transport est en moyenne relatif à 300 ou 500 FCFA.

La principale difficulté rencontrée est celle relative au transport avec la mauvaise qualité des routes en saison pluvieuse (Juin-Septembre), qui sont impraticables pendant cette période ; D'où le besoin réel d'un aménagement des routes.

### **3.5 Modalités d'accès et d'utilisation des ressources naturelles**

#### **3.5.1 Accès aux ressources naturelles**

D'une manière générale, les populations riveraines ont le droit d'usage sur les ressources de la réserve forestière. L'accès est réglementé par l'administration forestière, à travers ses agents des eaux et forêts en poste localement. Cependant, ces modalités ne sont pas toujours respectées car beaucoup fonctionnent de manière frauduleuse.

#### **3.5.2 Utilisation des ressources naturelles de la forêt**

La réserve forestière n'est pas très riche car elle a été fortement dégradée au fil du temps. Aujourd'hui les ressources naturelles de la réserve sont utilisées, mais de façon légère ; notamment en ce qui concerne les ressources telles que : la faune, les pierres, la tige de raphia et bambous, l'Eucalyptus, quelques PFNL (champignons, écorces d'arbres, feuilles diverses).

Par ailleurs, on trouve aussi dans les réserve forestière des sites sacrés comme : Tchamageu (Djemgheu); Theuleu, Todon, vavac (Chengne) qui servent pour le recueillement des populations locales et de lieux sacrés pour les cérémonies du village. On y trouve toutefois quelques sites particuliers comme les chutes et les sources.

Le seul problème lié à la pratique de ce site est l'intrusion par les curieux.

**Tableau 8: Distribution des sites sacrés et particuliers dans la réserve de Thègne-Baham**

Villages	Sites sacrés		Sites particuliers		Problème liés à ces sites
	Présence	Nombre	Présence	Nombre	
Djemgheu	Oui	1	Non	0	Intrusion des étrangers curieux
Chengne	Oui	3	Non	0	

#### **3.5.3 Processus de décision et modes de contrôle**

L'autorité traditionnelle représentée par le chef du village reste celle qui définit les droits/devoirs des villageois et la gestion du site forestier et de ses ressources. Ainsi, le chef reste le seul à délivrer les autorisations pour mener quelque activité que ce soit. Il peut être appuyé soit par le chef de famille propriétaire d'un site pour la collecte des PFNL ou la culture des champs, soit par le maître du chantier

contrôleur des chantiers miniers. C'est aussi à la chefferie que se résolvent les conflits liés à l'une de ces activités.

### 3.6 Organisations sociales existantes

#### 3.6.1 Organisations villageoises

Les groupes sociaux sont présents dans l'ensemble des villages, et divergent en fonction des objectifs fixés. Parmi ces objectifs on peut citer :

##### a) L'amélioration de la productivité agricole et pastorale

C'est la catégorie la plus représentative. Les villageois se réunissent en groupes, en GIC pour réfléchir des problèmes liés aux surfaces agricoles et pastorales.

##### b) Groupes d'animations

Ces groupes sont représentés par des associations religieuses et culturelles œuvrant respectivement dans l'animation des fêtes populaires et autres divertissements dans le village.

Le tableau ci-dessous présente ces différentes associations et leurs particularités.

A l'exception des groupes du village Ngougoua, les autres organisations villageoises sont déjà assez autonomes et fonctionnent bien.

**Tableau 9: Différentes associations et leurs particularités autour de la réserve de Thègne-Baham**

villages	nom du groupe	légalise ou pas légalisé	nombre de membres	année de création	Domaines d'activités	partenaires
Baho	GIC des artisans	Légalisé	08	1993	Artisanat	Fonds national d'aide à l'élevage et l'agriculture
	GIC Tchomseugneu	Légalisé	06	1995	Agriculture	RAS
	GIC Sohagab	Légalisé	07	2007	Agriculture Elevage	RAS
	GIC Agro Baho	Légalisé	10	2003	Agriculture	RAS
	Association Samali	Légalisée	08	2005	Animation danses	RAS
Baghom	GIC feuchie	légalisé	11	2007	Agriculture Elevage	RAS
	Projet MAO	légalisé	11	2005	Agriculture Elevage	RAS
	GIC Avenir	légalisé	07	2010	Agriculture	RAS

villages	nom du groupe	légalise ou pas légalisé	nombre de membres	année de création	Domaines d'activités	partenaires
					Elevage	
Djemgheu	AFDAP	légalisé	12	2008	Agriculture Elevage	RAS
	ADB	légalisé	10	1995	Agriculture Elevage	RAS
	Groupe KANA	légalisé	06	2007	Agriculture Elevage	RAS
	Association Pedomlan	légalisé	14	1987	Agriculture	RAS
	Groupe tambour	légalisé	10	2001	Social Danses	RAS
Chengne	Febiaba	Légalisé	12	1988	Agriculture Elevage	RAS
	GIC Espoir	Légalisé	24	2007	Agriculture	RAS
	Ngouyngem	Légalisé	16	2004	Agriculture	RAS
	ADAVID	Légalisé	13	1990	Agriculture	RAS
	FIGUI	Légalisé	18	1995	Agriculture Elevage	RAS
Ngougoua	Djengne	Légalisé	12	2007	Agriculture Elevage	RAS
	GIC des montagnes	Légalisé	15	2001	Agriculture Elevage	RAS
	GIC Camp malien	Légalisé	11	1990	Agriculture Elevage	RAS

### 3.6.2 Organisations externes

Aucune association, ONG camerounaise ou internationale n'intervient dans les villages riverains à la réserve forestière de Thègne Baham.

### 3.7 Analyse des situations conflictuelles

#### Conflits existants

##### ❖ *Conflits liés à l'élevage et à l'agriculture*

- Le débordement des limites
- Le vol des produits agricoles

##### ❖ *Conflits liés à la chasse*

- La chasse non autorisée
- La violation des pistes de chasse

## **Conflits potentiels**

Pour l'avenir, les populations redoutent les conflits entre les villages riverains concernant la gestion de la réserve forestière.

### ***3.8 Perceptions des villages par rapport à la foresterie communale (gestion de la RF par la mairie)***

#### **3.8.1 Les craintes des villageois par rapport à la foresterie communale**

##### **❖ Craintes des villageois par rapport à l'exploitation de la réserve forestière**

- L'interdiction ou la limitation des activités
- La destruction des sites
- Le manque d'espace à cultiver

##### **❖ Craintes des villageois vis-à-vis de la mairie**

La non-implication des villageois dans la gestion de la forêt

#### **3.8.2 Les attentes des villageois par rapport à la foresterie communale**

- Implication des villageois ;
- Collaboration effective entre l'administration forestière locale et la Mairie dans le cadre de la gestion de la RF ;
- Equilibre des villages dans des éventuels recrutements de la main d'œuvre locale ;
- Transparence ;
- Reboisement de la réserve forestière.

#### **3.8.3 Impacts positifs et négatifs potentiels de la foresterie communale**

Ils sont liés à un ensemble de facteurs directs et indirects. Les communautés sont conscientes des bénéfices que la commune peut tirer de l'aménagement de la réserve forestière à savoir :

- L'autonomie financière des villages et de la Mairie ;
- La restauration d'un écosystème en voie de perdition ;
- Les possibilités d'emplois pour plusieurs jeunes du village.

Toutefois, les aspects négatifs ne sont pas à écarter à savoir le vandalisme et les conflits liés à la gestion de la réserve



## CHAPITRE 4 : CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

La présente étude visait la connaissance du milieu socioculturel et économique dans les 05 villages riverains à la réserve de la commune de Baham. Il s'agissait d'évaluer l'utilisation que ces communautés font de la réserve afin de mieux apprécier le degré de dépendance de ces populations riveraines vis-à-vis de cette réserve. Avec pour finalité la prise en compte des facteurs sociaux pouvant avoir un effet lors de l'élaboration et de la mise en œuvre du plan d'aménagement.

L'analyse de l'environnement socio-économique dans les villages concernés par l'étude montre qu'ils ne sont pas suffisamment dotés d'infrastructures de base. Ainsi, il y a beaucoup à faire dans ces villages pour parler d'un développement soutenu, ceci en termes de renforcement de l'offre et de services des secteurs hydraulique, éducatif, sanitaire, *etc.*

Pour ce qui est des activités productives, les populations locales vivent de l'agriculture, de l'élevage, de la chasse, de la pêche, de la récolte des PFNL, de l'exploitation minière, de l'artisanat et de l'activité minière. Dans le cadre de leurs activités, elles rencontrent encore beaucoup de difficultés liées pour la plupart aux contraintes techniques, matérielles et financières.

La RF quant à elle n'est très riche du fait de l'exploitation anarchique opérée au fil du temps. De ce fait, on n'y trouve que des eucalyptus comme essence forestière à forte valeur commerciale, ainsi que quelques espèces de faune à faible valeur telles que : le rat, le hérisson, la perdrix. Les populations locales dépendent de cette RF pour la satisfaction de leurs besoins en produits forestiers ligneux et non ligneux, pour le prélèvement de la matière première à l'artisanat local, *etc.* Par ailleurs on y trouve aussi quelques sites sacrés qui sont d'un intérêt socio-culturel pour les habitants des villages de Chengne et Djemgheu.

Le transfert de la gestion de la RF de Thègne-Baham à la mairie de Baham, reste une préoccupation pour la majorité des populations locales. En effet, celles-ci bien que comprenant les retombées positives d'un tel projet pour la commune et ses communautés ; expriment tout de même quelques craintes liées aux éventuels conflits entre villages riverains et à une gestion communale non transparente.

Au regard de tout ce qui précède, les recommandations suivantes sont à prendre en compte dans le cadre de l'aménagement de cette réserve forestière :

- Mettre en place une plate-forme de concertation entre la mairie, l'administration forestière locale et les populations riveraines, en vue de renforcer la sensibilisation des populations riveraines, et de régler de façon participative le droit d'usage des riverains et les modalités d'accès à la RF. Ceci pourra se faire à travers la création des comités paysans forêts dans les villages riverains ;
- Consacrer le maximum de ressources à la restauration de la réserve forestière, à travers des actions de reboisement et un suivi adéquat.